

## Critères de recevabilité

**Ces critères permettent, à Bruxelles Environnement, de vérifier que les dossiers introduits remplissent les conditions administratives nécessaires pour être discutés devant le Jury exceptionnel d'attribution.**

1. Le projet a une dimension environnementale et touche à un/ ou/ plusieurs des enjeux des Quartiers durables citoyens dans le cadre de la mission de Bruxelles Environnement et aux enjeux de lutte contre les changements climatiques. Voir encadré ci-dessous :

### Air - climat

[Air, climat et énergie](#)

[Politique de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale](#)

### Alimentation

[Stratégie Good Food « Vers un système alimentaire plus durable en Région de Bruxelles-Capitale »](#)

### Bâtiment et énergie

[Air, climat et énergie](#)

[Politique de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale](#)

[Stationnement \(COBRACE\)](#)

### Bruit

[L'action de la Région](#)

### Déchets - ressources

[Plan de Gestion des Ressources et Déchets](#)

### Eau

[Le maillage bleu](#)

[Plan inondation \(Plan pluie\)](#)

### Economie circulaire

[Programme Régional en Economie Circulaire](#)

### Espaces verts et biodiversité

[Le maillage bleu](#)

[Le plan Nature](#)

[Le programme régional de réduction des pesticides](#)

[Metropolitan Landscapes](#)

[Plan de gestion pour la forêt de Soignes](#)

[Plan Directeur pour la zone interrégionale de Neerpede \(Région de Bruxelles-Capitale\) et Vlezenbeek-St-Anna-Pede \(Région flamande\).](#)

[Schéma de structure de la forêt de Soignes](#)

### Mobilité

2. Chaque dynamique de groupe « Quartiers durables citoyens » doit être portée par minimum 5 habitants du quartier, n'habitant pas la même adresse postale et n'étant pas de la même famille.



3. Chaque projet doit être porté par un groupe composé d'une personne responsable et deux suppléants au minimum (groupe porteur).
4. Les projets proposés doivent être développés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent, ou y travaillent.
5. Pour des projets concernant l'utilisation d'un terrain ou intervention dans l'espace public, fournir les accords de principes des propriétaires et/ou autorisations nécessaires (communes, institutions concernées, propriétaire privé, etc.).
6. Le montant du financement pour l'ensemble des projets est fixé à un maximum de 15.000 euros TVAC par quartier.
7. La candidature doit se faire via le formulaire de candidature proposé, qui doit être complet et muni de ses annexes (Voir liste dans la feuille de route).
8. Un devis ou une référence de prix est demandé pour des postes dépassant 500 euros.
9. Trois devis ou références de prix sont demandés pour des postes dépassant 1000 euros.

## Critères de sélection des projets

**Les critères de sélection servent à évaluer les projets de façon qualitative par le Jury d'attribution des Quartiers durables citoyens.**

(Mise à jour juin 2020)

### Les Critères indispensables

Lors de l'Assemblée Générale des Quartiers durables citoyens 2020, les quartiers ont échangé sur la résilience de leur initiative au quotidien, mais également lors de la crise sanitaire de 2020.

En est ressorti : « La résilience face à une situation repose sur la force du groupe et de la dynamique. Les quartiers s'adaptent, revoient leurs priorités pour permettre une pérennité dans le temps. Il n'y a pas d'opposition entre résilience et pérennité mais au contraire une complémentarité. »

Les mots-clés suivants serviront à l'analyse des dossiers et à la sélection des projets lors du jury sans être contraignants.

**Mots-clés : ouverture à tous, rencontre, intégrer, collectif, collaboration, pérennité, mobiliser, entraide, convivialité, se former, mise en capacité, solidarité, réaction, se connaître (individuellement et collectivement), se comprendre, adaptation, résister, qualité de vie, renforcer.**

**Bénéficiaires :**

1. Les projets doivent être ouverts à tous et pouvoir bénéficier à toutes les personnes qui souhaitent s'inscrire dans les valeurs et les objectifs du Quartier Durable Citoyen.

**Portage :**

2. La dynamique citoyenne est collective et ouverte à tous les acteurs du quartier.
3. Le groupe pilote ainsi que tous les sous-groupes ont une dimension participative.

**Ressources :**

4. Les moyens humains mis en place par le groupe sont suffisants pour porter et développer le projet.
5. Les moyens financiers demandés sont proportionnels à l'ampleur du projet.
6. Le groupe prend en compte les ressources disponibles du quartier.

**Planning :**

7. Le planning proposé est réalisable.

*Check liste pour vous aider à analyser/ concevoir un planning.*

*Il faut tenir compte :*

- ✓ Des délais ;
- ✓ Des agendas des citoyens/ administrations/ partenaires ;
- ✓ Des délais administratifs pour des autorisations de la commune p.ex. ;
- ✓ De la disponibilité des matériaux/des délais de livraison ;
- ✓ Du temps de construction (devis et planning externe si sous-traitants) ;
- ✓ Des délais de communication et de mobilisation ;
- ✓ Des saisons à respecter (semis, plantation, etc.) ;
- ✓ Des délais inhérents au projet (un compost ne se récolte pas 3 mois après l'avoir démarré par ex.), etc.

**Pérennité :**

8. Le projet anticipe sa pérennité, au-delà du subside.

**Pertinence :**

9. Le projet s'inscrit dans une réflexion globale et répond aux besoins environnementaux, enjeux et contextes du quartier.

**Impacts :**

10. Le projet vise des changements de comportements à long terme, ayant un impact positif sur l'environnement.

**Bonus**

**Partenariats :**

11. Le groupe a mis en place des partenariats solides.